



Saint-Alpinien, le 27 mai 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation des délégués et suppléants de la commune de SAINT-ALPINIEN En vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

En application du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, de la circulaire ministérielle du 6 mai 2026, et de l'arrêté préfectoral n°23-2026-05-19-00030 en date du 19 mai 2026, le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de SAINT-ALPINIEN s'élève à **un délégué et trois suppléants**.

Ces délégués représenteront la commune lors des prochaines élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Aussi, j'ai l'honneur de vous convoquer à l'élection du délégué et des suppléants de la commune de SAINT-ALPINIEN le :

Vendredi 5 juin 2026 à 19 h 30 à la mairie.

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral n°23-2026-05-19-00030 pris en date du 19 mai 2026.

Veillez agréer, Madame Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
François PERREAUT

POUVOIR

Établi à St-Alpinien, le / /2026

Je soussigné(e)..... donne pouvoir à

.....
afin de me représenter à la réunion du Conseil municipal du **vendredi 05 juin 2026 à 19h30** et de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Signature :